

RÉNOVONS COLLECTIF

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS EN FRANCE

DOSSIER DE PRESSE
13/10/2022



SOMMAIRE

+ Édito	03
+ La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir.....	04
+ La rénovation énergétique en copropriété : un secteur d'action doté de fortes particularités	06
+ La nécessaire implication de tous les acteurs pour favoriser la rénovation des copropriétés	09
+ Présentation du programme et des actions	14
+ Focus sur la « Tournée rénovons collectif », Un forum itinérant en 16 étapes	19
+ La rénovation énergétique des copropriétés : les solutions sont sur la table !	22
+ Annexes	23

RAPHAËL CLAUSTRE

Directeur général d'Île-de-France Énergies



Le dernier rapport du GIEC paru en avril dernier est formel, il ne nous reste que trois ans pour initier la baisse des émissions de gaz à effet de serre pour réussir à limiter le réchauffement climatique de 1,5°. Cette nécessité de réduire les émissions doit se faire dans tous les secteurs et, prioritairement, dans celui du bâtiment.

En France, le secteur de l'usage des bâtiments représente à lui seul 18 % des émissions de CO₂ et **45 % de la consommation d'énergie finale**¹.

La rénovation des bâtiments et le renforcement de leur efficacité énergétique sont donc des axes primordiaux dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans un contexte de pouvoir d'achat sous contrainte et de hausse exceptionnelle des cours de l'énergie, la rénovation de notre parc de bâtiment à basse consommation d'énergie semble plus évidente encore.

La volonté politique de traiter cette problématique s'affiche clairement dans nos lois, avec l'objectif inscrit dans le Code de l'Énergie que la **totalité du parc immobilier français atteigne le niveau «bâtiment basse consommation» d'ici 2050**. Aujourd'hui, le nouveau Gouvernement renouvelle ses ambitions.

Pourtant, force est de constater que les demandes concernant ce type de travaux, notamment au sein des copropriétés dans lesquelles un tiers des Français logent actuellement, demeurent encore trop peu nombreuses. Les rénovations restent insuffisantes en quantité mais surtout en qualité: notre stratégie bas-carbone prévoit **700 000 rénovations globales par an réduisant drastiquement la consommation des bâtiments**. Pour marquer cette «accélération», il est essentiel de passer à une action de grande ampleur, à une massification de la rénovation énergétique des bâtiments dont les copropriétés. En 2018, les logements en copropriété étaient de l'ordre de 9,7 millions, soit 28% du parc total français.

Pourtant, la rénovation énergétique des copropriétés est la plus difficile car elle implique la décision, l'accord et l'action non pas d'un ménage mais d'un groupe de ménages ayant des aspirations et des situations financières différentes.

Pour permettre à cette massification de réellement prendre forme, l'implication de tous les acteurs, État, collectivités territoriales et professionnels, est une condition sine qua non. Les copropriétaires doivent être sensibilisés, informés et accompagnés à tous les niveaux pour ce passage à l'action.

C'est pour répondre à ce défi de taille que le programme «Rénovons collectif» a été pensé. Il s'agit ainsi d'associer les efforts des collectivités à la mobilisation des syndicats et des professionnels du bâtiment pour que le meilleur accompagnement puisse être apporté aux copropriétaires.

Ce programme, qui bénéficie à tout le territoire national, avec des déclinaisons dans 51 collectivités, doit permettre de toucher 20 millions d'habitants et de cibler 86 500 copropriétés en sensibilisant les copropriétaires sur les différents apports de la rénovation énergétique (économies d'énergie et des coûts qui y sont liés, confort, valorisation du patrimoine...) mais également sur l'accompagnement qu'ils peuvent avoir face à la complexité d'un tel projet (service public de la rénovation énergétique, formation).

1 – <https://www.ecologie.gouv.fr/renovation-energetique>

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS : UN DÉFI MAJEUR POUR LES ANNÉES À VENIR

Un contexte sociétal, politique et environnemental favorable à la rénovation énergétique

À l'heure où la question du réchauffement climatique est au cœur des préoccupations sociétales, la rénovation énergétique des bâtiments se présente comme un levier inévitable de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. En effet, selon les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), les baisses de consommation d'énergie du secteur du bâtiment, rendues possibles par la rénovation énergétique devront atteindre 40 % d'ici 2050. Les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur devront dans le même temps être réduites de 94 %.

Du point de vue de l'objectif de performance, le secteur de la copropriété a la particularité d'exiger une approche globale pour bénéficier des aides MaPrimeRénov'. La dernière loi d'août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, amène d'ailleurs les propriétaires bailleurs vers une obligation de rénovation des passoires énergétiques (classes G, F, puis E) qu'ils mettent en location d'ici 2025 (puis respectivement 2028 et 2034).

La SNBC prévoit 370 000 rénovations annuelles à un niveau très performant entre 2015 et 2030, puis 700 000 entre 2030 et 2050. En considérant que les copropriétés sont rénovées au même rythme que les autres logements, cela fixe **l'objectif à environ 92 000 logements en copropriété rénovés à un niveau très performant chaque année** dès maintenant puis 175 000 à partir de 2030. Ces objectifs sont très ambitieux mais les atteindre est absolument nécessaire.

En effet, bien que cette stratégie représente une politique énergie-environnement largement consensuelle, la demande est encore insuffisante tant pour les maisons individuelles que pour les copropriétés. L'information, la sensibilisation et l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments ne se fait pas encore à une assez grande échelle pour déclencher un mouvement d'ampleur en sa faveur, car les projets de rénovation globale sont perçus comme complexes et le niveau d'investissement peut paraître élevé.

On sait toutefois que l'aide « **MaPrimeRenov' Copropriétés** » lancée à l'automne 2020 a donné lieu à la rénovation de 11 900 logements en copropriété en 2021.

C'est dans ce contexte que la campagne et le programme « Rénovons collectif » visent à favoriser une sensibilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés afin d'amplifier le mouvement de demande de rénovation énergétique des copropriétés en France, **en ciblant plus de 86 000 copropriétés.**

Du programme RECIF à « Rénovons collectif » : une volonté de massification de la demande en rénovation énergétique

En 2018, le ministère de la Transition Écologique a financé un premier programme CEE pour la rénovation énergétique des copropriétés pour les années 2019-2020, RECIF, porté par Île-de-France Énergies.

Ce programme s'est décliné sur 4 régions : Île-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est et a favorisé la mise en œuvre de différents outils permettant de sensibiliser plus largement les copropriétaires et les acteurs corrélés à la rénovation énergétique des bâtiments et de leur apporter des connaissances adaptées pour engager une action.

Cela a également permis de créer plusieurs guides : **“Tout savoir sur la rénovation énergétique des copropriétés”** ou le **“Mettre au vote des travaux de rénovation énergétique”** mais également le Mooc Réno Copro, une formation en ligne et gratuite pour former à la rénovation énergétique des copropriétés. Celle-ci a réuni plus de 7 400 inscrits lors de 3 premières sessions.

Cette campagne a pu toucher 317 275 logements, notamment par des courriers boîtés dans 4 360 copropriétés et 1 365 courriers envoyés aux syndicats. Ont également été organisés 159 événements ayant réuni plus de 4 000 participants, ce qui a permis à 306 copropriétés de lancer une dynamique de rénovation, soit 20 567 logements.

En 2021, forte de ses compétences et de la pertinence des outils déployés, Île-de-France Énergies s'est vu attribuer par le Ministère de la Transition Écologique un nouveau programme CEE encore plus ambitieux, « Rénovons collectif ».

Ce deuxième programme a une portée nationale puisqu'il a été élargi à l'ensemble du territoire. Il se veut ambitieux, en ciblant les copropriétés de plus de 10 lots – et non plus 50 lots comme auparavant – pour augmenter le nombre de projets. Il se veut également fédérateur en associant des partenaires nationaux pour la conception d'outils et de formations (l'association AMORCE, l'ASDER, l'ALEC de Lyon, l'AREC Île-de-France, l'Agence Parisienne du climat, Construction21 et le CNFPT). Le programme est financé par EDF, Enercoop, Antargaz et Gaz Européen. Le Ministère de la Transition Écologique, l'ADEME et l'ANAH sont associés au pilotage.

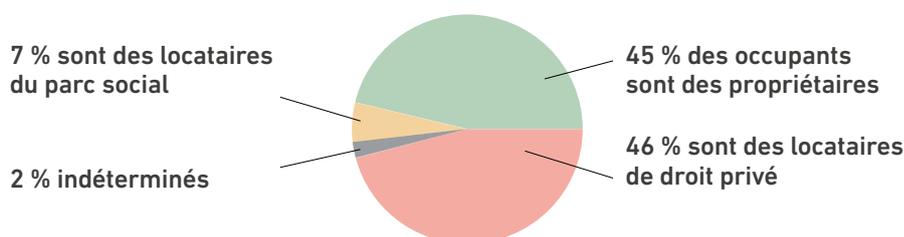
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ : UN SECTEUR D'ACTION DOTÉ DE FORTES PARTICULARITÉS

Copropriété et rénovation énergétique : éléments de compréhension

Aujourd'hui, un tiers des ménages en France habite dans des copropriétés, qui représentent elles-mêmes 28% du parc total français soit 9,7 millions de logements¹. Or, seulement 13 % de ce parc est récent (construction après 2000), alors que 15 % date de la fin du XX^e siècle (1980 à 99), 26 % de l'après-guerre (1948 à 80) et 46 % antérieur à 1948.

Ce parc de logements se répartit à 20 % dans de petites copropriétés (moins de 10 logements), 39 % dans des copropriétés de taille moyenne (10 à 50 logements) et 41 % dans de grosses copropriétés (plus de 50 logements).

Ces 740 000 immeubles et sept millions de résidences principales sont loin d'être uniquement habités par leurs propriétaires, les travaux y restent faibles.



<https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2021/06/exe-lettre-focus-n23-8p-web-vf.pdf>

Pour comprendre le défi que représente la rénovation énergétique de ce parc, il est important également de rappeler que, parmi cet ensemble de copropriétés, 19 % sont considérées comme fragiles, c'est-à-dire qu'elles connaissent des difficultés en termes de paiement des dépenses courantes et ont donc du mal à faire face aux éventuelles dépenses pour travaux.

Copropriété et précarité énergétique

Le traitement des situations de précarité énergétique en copropriété est difficile, puisque les leviers de réduction de la consommation d'énergie y sont principalement collectifs. C'est le cas lorsque le chauffage est collectif, mais aussi lorsqu'il est individuel, puisque les travaux d'isolation les plus pertinents se font à l'échelle collective (planchers bas, murs ou toiture). Aussi, bien qu'il s'agisse de situations individuelles vécues par les ménages, la réponse à y apporter en copropriété est principalement collective : en rénovant globalement un immeuble, les bénéfices énergétiques et financiers se répercutent sur tous les ménages habitant les lieux et notamment les plus modestes.

La copropriété en France c'est :

740 000
immeubles

9,7 millions
de logements

1/3
des ménages

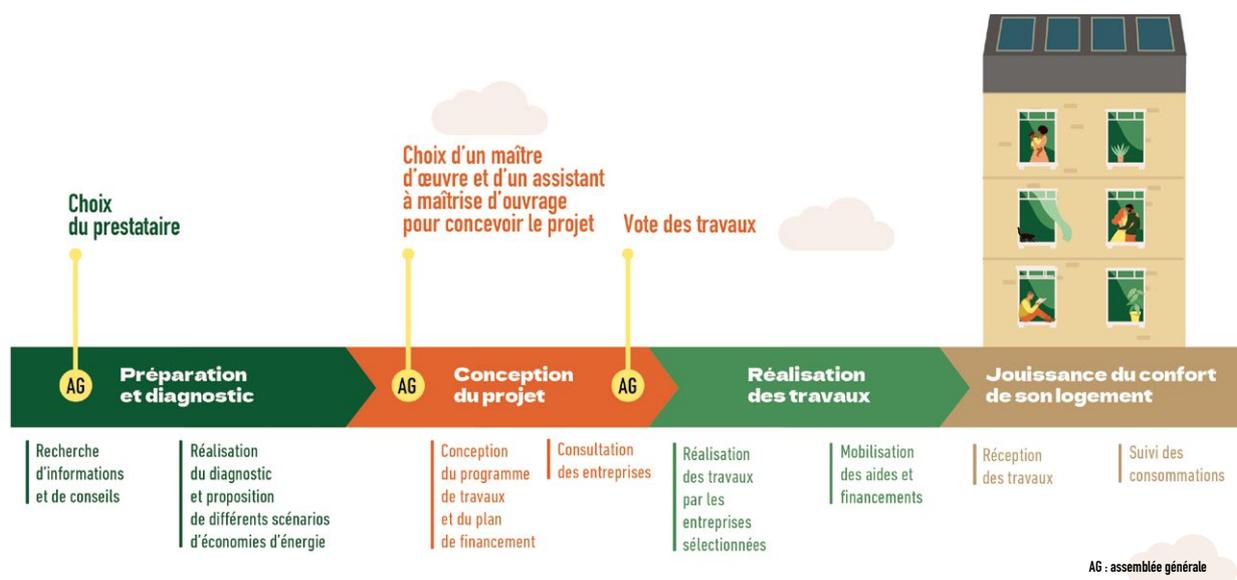
28%
des logements

1 – Les chiffres clés de la copropriété: <https://monimmeuble.com/actualite/les-chiffres-cles-de-la-copropriete>

Quels sont les freins à la rénovation énergétique en copropriété ?

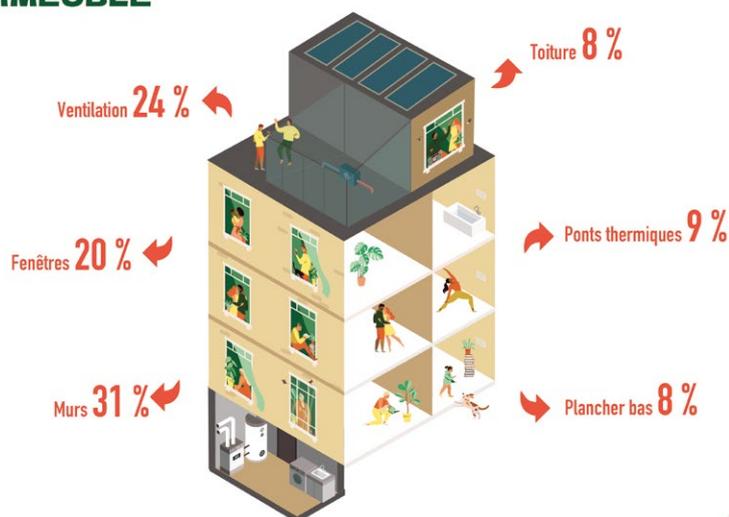
Rénover un bien en copropriété relève parfois du défi. De par sa nature même, la copropriété se retrouve face à de nombreux freins qui peuvent ralentir voire empêcher la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique.

- **Les copropriétaires, une maîtrise d'ouvrage non professionnelle** : les copropriétaires qui se lancent dans un projet de rénovation se retrouvent face à des choix complexes en matière de postes de travaux, de performance à atteindre, et, bien sûr, en termes de recherche de rentabilité. S'ils ne sont pas conseillés, cela peut rapidement devenir un vrai parcours du combattant.
- **Le coût apparent d'une rénovation énergétique pour les copropriétaires** peut effrayer s'il n'est pas mis en regard des aides, des économies d'énergie, et des coûts d'entretien inévitables. Une ingénierie financière pour éclairer sur les solutions optimales à mettre en place est essentielle.
- **Le modèle de prise de décision en copropriété peut s'avérer long et complexe** : la dynamique des Assemblées Générales annuelles n'est pas toujours propice à la conduite de projets. L'implication du conseil syndical et l'accompagnement du syndic sont alors primordiaux pour informer les copropriétaires et préparer la prise de décision collective.





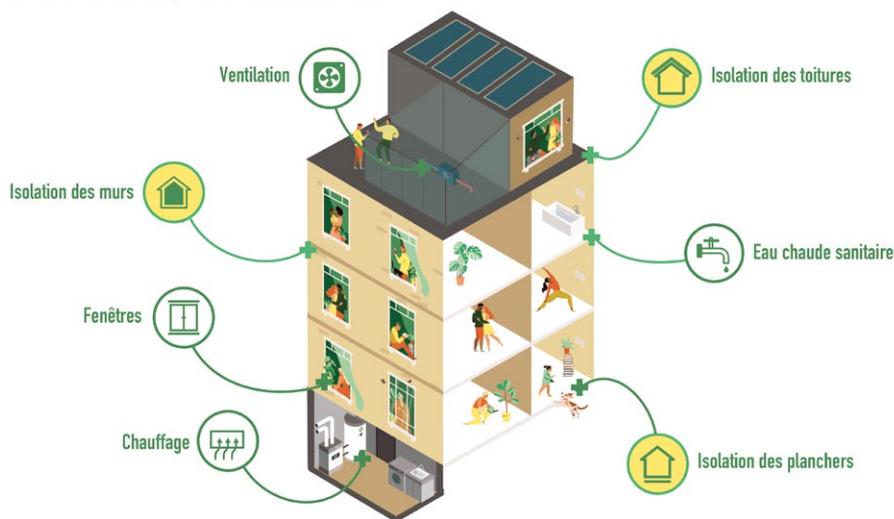
DÉPERDITIONS ÉNERGÉTIQUES D'UN IMMEUBLE



Valeurs données à titre indicatif



7 POINTS À TRAITER POUR UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE



Saisir les opportunités pour lever certains freins

Quand le bâtiment montre des signes de vieillissement nécessitant des travaux (ravalement de façade, chauffage), c'est l'occasion d'évoquer la rénovation énergétique avec les copropriétaires. En effet, cumuler une rénovation énergétique avec des travaux d'entretien permet de réaliser de vraies économies !

LA NÉCESSAIRE IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS POUR FAVORISER LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

Les collectivités locales : un tiers de confiance au plus près des copropriétés

Grâce à leur connaissance du patrimoine, du tissu économique et de l'urbanisme local, les collectivités sont les mieux placées pour porter le service public d'information et de conseil à la rénovation énergétique. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour décliner une politique climat au niveau local mais aussi parce qu'elles sont au plus près de leurs habitants, leur premier lien en tant qu'acteur public et pour leurs compétences en matière de logement, climat, air et énergie.

C'est pourquoi « Rénovons collectif » a choisi de s'associer aux collectivités pour mettre en avant le sujet de la rénovation énergétique des copropriétés.

La responsabilité des collectivités sur la rénovation énergétique

Il est important de rappeler que c'est de la responsabilité des collectivités d'agir sur la question de la rénovation énergétique au niveau territorial puisque les métropoles ont la compétence du plan climat local. Cette compétence doit inciter chaque collectivité à avoir une politique proactive en termes de rénovation énergétique sur son territoire et une politique de continuité qui va au-delà des mandats afin de donner de la visibilité à nos administrés et l'envie de passer à l'action avec confiance.

Pour permettre de réelles avancées sur la rénovation énergétique globale, il faut apporter une expertise de qualité permettant de répondre à la complexité des projets qui nécessitent des financements multiples et dont l'écosystème intègre de nombreux acteurs. Il faut pouvoir répondre à leur demande et leur apporter toutes les informations dont ils ont besoin dans un même lieu, à travers un guichet unique. Sur le territoire de Grenoble, cela fait plus de 20 ans que des programmes de rénovation énergétique ont été initiés. D'abord avec des petites opérations et désormais avec des programmes de rénovation globale.

Sans cet accompagnement, très peu de copropriétés engageraient réellement des travaux et avanceraient dans un projet d'une telle ampleur qui met plusieurs années à aboutir.



Vincent Fristot
Adjoint au Maire de Grenoble,
Transition énergétique
et Immobilier municipal

Les copropriétaires : impulsent et portent le projet

Le syndicat des copropriétaires regroupe l'ensemble des copropriétaires, il élit des membres pour le représenter, constitués en conseil syndical. Dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, c'est souvent le conseil syndical, ou un groupe de copropriétaires leaders, constitué en commission énergie qui mène le projet. Leur implication est essentielle pour la réussite du projet.

C'est pourquoi «Rénovons collectif» met en œuvre une campagne nationale de sensibilisation et d'information des copropriétaires sur cet enjeu.

Trouver un point d'information unique et être accompagné sur tous les aspects pour le passage à l'acte des copropriétés

Sensible à la lutte contre le changement climatique, j'ai voulu initier, au sein de ma copropriété, un projet de rénovation globale dès 2004 mais j'ai très vite compris que cela n'était pas un sujet d'actualité pour les autres copropriétaires. Ce n'est qu'en 2011 que j'ai pu réintroduire, en tant que membre du conseil syndical, le sujet de rénovation énergétique dans le cadre de discussions sur le ravalement de façade de la copropriété. J'ai pu faire voter la commande d'un DPE en 2013, ce qui a vraiment été le point de départ du projet.

C'est pourquoi, il a encore fallu quatre années pour réellement réussir à sensibiliser les autres copropriétaires et leur faire intégrer le fait que les nouvelles dépenses liées à la rénovation énergétique leur permettraient d'améliorer leur confort et alléger leurs charges.

À cette époque, on parlait encore trop peu de la rénovation énergétique et on ne trouvait pas facilement les professionnels pour nous accompagner dans les démarches et nous conseiller sur les différentes étapes d'un tel projet, même au niveau du syndic. Il fallait donc trouver un professionnel qui puisse accompagner le projet sur la rénovation mais également sur le montage financier car sans cela, avec 60 propriétaires, il aurait été impossible d'aboutir à un accord majoritaire.

Une fois le projet lancé, les copropriétaires ont pu ressentir le confort et les bénéfices dès la mi-travaux réalisée au niveau de l'isolation thermique du bâtiment, avec des températures plus équilibrées entre les logements mais aussi selon les saisons. On évalue aujourd'hui à 38% les économies d'énergie et désormais, avec l'augmentation des prix du gaz, tous les propriétaires sont ravis de cette rénovation !



Mme Labzaé
Membre du conseil syndical
de la résidence Péreire
(Saint-Germain-en-Laye)

Copropriétaires bailleurs

S'ils n'habitent pas les lieux, les copropriétaires bailleurs sont concernés par cet enjeu : mise aux normes de leur bien, valorisation de leur patrimoine, satisfaction des locataires, contribution à la protection de l'environnement... Les raisons d'inciter l'implication des bailleurs dans la rénovation des copropriétés sont multiples. En outre, leur investissement locatif est en jeu : à partir de 2025 les propriétaires de logements classés G ne pourront plus les mettre en location, puis ce sera le cas pour les classes F et E respectivement en 2028 et 2034. Les propriétaires bailleurs sont parmi les plus aidés pour le financement de la rénovation énergétique. Comme tout membre de la copropriété, ils bénéficieront des aides collectives à la rénovation énergétique et auront en plus des déductions fiscales : diminution de la contribution sociale et de l'impôt sur le revenu si les charges (travaux) dépassent les produits (loyers).

Le confort, la réduction des factures et la valorisation du patrimoine sont les véritables moteurs de la rénovation énergétique des copropriétés

Le coût de la rénovation énergétique de notre copropriété composée de 170 logements a été de plus de 2 millions d'euros. Alors, bien que cela ne correspond pas du tout au reste à charge pour les propriétaires, de tels chiffres ont pu en effrayer plus d'un. D'ailleurs, lors de l'AG présentant le projet de rénovation, on a eu une participation en présentiel de plus de 85 % des copropriétaires, ce qui était exceptionnel !

Pour faire accepter le projet, nous avons, avec le syndic, préparé cette AG durant une année, avec un argumentaire solide et chiffré car pour remporter l'adhésion des copropriétaires, c'est clairement la mise en avant des bénéfices pour chacun qui convainc : confort, réduction des factures et bien entendu valorisation du patrimoine. D'ailleurs, malgré un débat vif et musclé, nous avons obtenu un vote des travaux à la majorité moins une voix.

L'implication et l'investissement d'un copropriétaire sont primordiaux car outre l'information qui est transmise au fur et à mesure de l'avancement du projet, il faut suivre le chantier et prendre certaines décisions dans l'urgence selon les « surprises » que l'on peut avoir comme dans n'importe quel chantier et sans pouvoir en débattre avec les autres copropriétaires. A ce titre, l'accompagnement de notre syndic, spécialisé dans la rénovation de copropriétés, a été essentiel.

Aujourd'hui, tous les propriétaires tirent parti de cette rénovation dont le reste à charge n'est que de 90 euros par mois sur 15 ans. Les bénéfices sont importants et déjà un certain nombre de propriétaires ont revendu leur bien avec une belle plus-value puisque cette rénovation a permis d'augmenter immédiatement le prix au m² des logements de la résidence.



Mme Dumez
Présidente du conseil
syndical de la résidence
Contentin (Paris 15^e)

Les syndicats : accompagnateurs et porteurs de solutions

Le syndic est le représentant légal de la copropriété, il représente le syndicat des copropriétaires. Acteur incontournable de la vie et des décisions de la copropriété, il sera un acteur clé pour impulser les projets et accompagner la copropriété dans les différentes étapes. Il est donc aujourd'hui indispensable de former les syndicats à grande échelle sur la rénovation énergétique. Cela est favorisé par l'obligation de formation continue d'au moins 6 jours par période de 3 ans à laquelle les syndicats et les gestionnaires de copropriétés sont soumis.

C'est pourquoi «Rénovons collectif» propose de former 5 000 gestionnaires à la rénovation énergétique globale des copropriétés.

La nécessaire spécialisation du syndic sur la rénovation énergétique

En tant que syndic, j'ai décidé de me spécialiser sur la rénovation énergétique des copropriétés avant tout parce que les demandes sont de plus en plus nombreuses lors des assemblées générales de copropriétaires. Bien entendu, la question du confort est l'un des enjeux principaux mais désormais celui de la valorisation du patrimoine prend de l'ampleur, notamment avec les nouvelles obligations liées à la loi Climat.

J'ai donc décidé de suivre le Mooc Réno Copro mis en place par Île-de-France Énergies, l'ASDER et l'ALEC de la Métropole de Lyon. Cela m'a permis d'avoir une sorte «d'entrée en matière» pour ensuite pouvoir me spécialiser. Mes connaissances et compétences se sont consolidées avec l'expérience et la mise en pratique via les projets de rénovation globale que j'ai suivis avec les différentes copropriétés que j'ai accompagnées.

En tant que syndic, il y a un intérêt plus qu'important de travailler sur ce type de projet, notre rôle pédagogique et d'accompagnement est à nouveau valorisant et les relations avec les copropriétaires sont plus faciles et apaisées. Nous retrouvons un rôle de « solutionneur », d'abord avec la phase de sensibilisation pour convaincre l'ensemble des copropriétaires du bien-fondé de la rénovation énergétique globale, puis en accompagnant toute la phase de réalisation.



Marie Celle
Gestionnaire de copropriété

Les professionnels du secteur de la rénovation énergétique : concepteurs du projet

De nombreux professionnels interviennent tout au long d'un projet de rénovation énergétique en copropriété. Le binôme maître d'œuvre et assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), parfois réunis au sein d'une même structure, est au cœur du projet de sa conception au suivi des travaux.

Pour percevoir les aides « MaPrimeRenov' Copropriétés », les copropriétaires ont l'obligation de se faire accompagner par un AMO.

740 000 copropriétés, et peu sont déjà rénovées, c'est autant de chantiers de rénovation énergétique à engager dans les prochaines années. Un défi à relever collectivement pour l'ensemble des professionnels qu'ils soient maîtres d'œuvre, AMO ou entreprises de travaux, pour adresser le secteur de la copropriété et mener des projets de rénovation globale qualitatifs.

C'est pourquoi « Rénovons collectif » travaille avec les acteurs du secteur à la structuration de la filière pour mieux répondre au besoin de rénovation massif des copropriétés.

La rénovation des installations de chaufferie dans le cadre de la rénovation énergétique des copropriétés

Dans la rénovation globale des copropriétés, le système de chaufferie doit entrer dans l'équation, parfois au même titre que les travaux sur le bâti. Il est souvent considéré, à tort, comme un petit rouage pour obtenir des économies d'énergie alors que les nouvelles technologies utilisées aujourd'hui permettent d'obtenir des rendements de plus de 100 % contre 90 % pour d'anciennes installations. Cela ajoute environ 20 % d'économies sur la facture de gaz du copropriétaire. À l'heure où l'on parle de pénurie, de difficultés d'approvisionnement et donc d'augmentation des prix de l'énergie, cette économie est non négligeable, à court et surtout à long terme.

Concernant les aides liées au dispositif « MaPrimeRénov' », elles sont conditionnées à une économie d'énergie globale du bâtiment de plus de 35 %. Or, le poste de chaufferie peut permettre de faire un gain d'énergie de l'ordre de 7 %, voire plus lorsque l'on peut changer d'énergie de chauffage !

Au-delà de ces chiffres, intégrer ce type de rénovation permet également de faire des économies sur le contrat d'entretien et sur les réparations des installations qui souvent se multiplient de par leur vétusté, leur non-conformité aux nouvelles normes et leurs performances réduites, ce qui entraîne forcément des coûts et des charges plus importantes pour les habitants. Le coût global pourra donc en grande partie être absorbé par les différentes aides et par la baisse importante des différentes factures.



Michel Cutrone
Ingénieur thermique
et fluides chez
Île-de-France Énergies

C'est à partir de ces 4 axes de réflexion sur l'implication des différents acteurs que le nouveau programme "Rénovons collectif" a été pensé. Les actions du programme ont donc vocation à travailler sur l'ensemble de ces cibles afin de favoriser un maximum de projets de rénovation énergétique en copropriété.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Collectivités, copropriétaires, syndics, professionnels :
Gagnants à tous les étages !**

RÉNOVONS COLLECTIF

«Rénovons collectif» est un programme d'intérêt général qui a pour objectif de massifier la rénovation énergétique des copropriétés. L'ensemble du programme a été pensé pour mettre en valeur les bénéfices de la rénovation énergétique pour donner envie à chaque cible (collectivités, copropriétaires, syndics, professionnels) de s'impliquer et se lancer. Organisé autour d'une campagne de communication nationale déclinée sur tout le territoire par les collectivités lauréates, le programme «Rénovons collectif» se veut un déclencheur, un facilitateur, un catalyseur des conversations entre les différents acteurs. La mise en scène du collectif et des points communs, d'entente que peuvent trouver les copropriétaires autour du sujet, entend interpeller chacun et susciter la conversation entre eux afin de mettre la question de la rénovation énergétique à l'agenda des copropriétaires.

+ Copropriétaires, gagnants à tous les étages

En agissant sur l'isolation du bâtiment, sur l'optimisation des systèmes de ventilation, de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, la rénovation énergétique offre aux copropriétaires :

- Du bien-être, à toutes les saisons !
- Des économies d'énergie... et pas que ! Alors que le prix de l'énergie explose et que la situation politique internationale se tend, les copropriétaires sont conscients qu'il faut baisser leur consommation et se protéger des hausses futures.
- Un patrimoine valorisé (*voir encart sur la valeur verte des logements*)
- Un bâtiment à la hauteur des nouvelles exigences du marché (esthétique, confort, performance) et des réglementations
- Une contribution à la protection de l'environnement

Propriétaire bailleur

- Une mise aux normes des biens, essentielle à sa mise en location
- Un patrimoine valorisé, pour faire fructifier son investissement immobilier
- Un appartement plus confortable, des locataires satisfaits !
- Les propriétaires disposent de subventions et de dispositifs fiscaux intéressants

La valeur verte des logements

L'impact de la performance énergétique sur la valeur patrimoniale d'un logement est aujourd'hui bien caractérisé et cette « valeur verte » peut, à elle seule, justifier l'investissement. Ce phénomène est quantifié par les notaires. Lors de chaque vente, sont enregistrés, en plus de la valeur d'un bien, son état, son emplacement, son étiquette énergie... Des études statistiques peuvent ainsi être menées pour calculer l'impact de l'étiquette énergie sur le prix, toutes choses égales par ailleurs. Notaires de France constate ainsi que, selon les Régions, les appartements dans les meilleures classes énergétiques (A/B) se vendent 8 à 33 % plus chers, en moyenne, que les appartements dans les moins bonnes classes (F/G), toutes choses égales par ailleurs. La moyenne des régions conduit à un écart de 17%. Pour en savoir plus : <https://www.notaires.fr/>

En parallèle à cette valeur se dessine un phénomène connu en anglais sous le terme de « brown discount » que l'on pourrait traduire par « décote grise ». Alors que la qualité énergétique peut faire prendre de la valeur à un bien, l'absence de rénovation énergétique peut conduire à une perte de valeur du bien. Au fur et à mesure que se construisent des logements neufs performants en énergie et que des logements anciens sont requalifiés, les acquéreurs potentiels montrent de moins en moins d'intérêt pour les biens voisins non rénovés. La meilleure solution pour éviter ce décrochage est la mise en œuvre d'une rénovation globale qui, au-delà des intérêts en termes d'économies d'énergie, d'entretien du bien et de confort, relève de la gestion patrimoniale.

+ Syndics, gagnants à tous les étages

Porteuse de nombreux atouts pour les copropriétaires, la rénovation énergétique attire de plus en plus leur attention. En s'engageant dans cette démarche, les syndics assurent et valorisent la qualité de leur gestion.

- Une préservation et une valorisation du patrimoine géré par le syndic
- Une anticipation des nouvelles obligations règlementaires pour ses clients
- Une mise en avant de son expertise
- Un levier de différenciation face à la concurrence
- Une satisfaction de ses clients et une fidélisation de ses collaborateurs

+ Collectivités, gagnantes à tous les étages

Figure de confiance et de proximité, la collectivité est un acteur essentiel de la rénovation énergétique des copropriétés. Pour la collectivité, appuyer les projets de rénovation sur son territoire, c'est :

- Lutter contre la précarité énergétique et améliorer le bien-être des habitants
- Rendre sa commune plus belle et plus attractive
- Agir concrètement pour la préservation de l'environnement
- Encourager la création d'emploi local et plus généralement contribuer au développement économique de son territoire en réduisant les dépenses des ménages vers des énergies importées

+ Professionnels, gagnants à tous les étages

Face à la demande, le secteur de la rénovation énergétique est en pleine expansion et les opportunités sont nombreuses pour les professionnels. 740 000 copropriétés en France, cela représente environ 10 millions de logements : autant de chantiers de rénovation énergétique et d'opportunités pour les professionnels du bâtiment.

Des actions pour les 4 cibles

Afin de mettre en valeur ces bénéfices et pour donner aux différents acteurs des clés de réussite dans la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique, le programme « Rénovons collectif » s'articule autour de quatre axes :

- Mobiliser des collectivités ;
- Sensibiliser les copropriétaires ;
- Former des gestionnaires de copropriétés ;
- Animer le secteur professionnel de la rénovation énergétique des copropriétés.

Ces axes comprennent de nombreuses actions de communication et d'information à destination des différents publics.

+ Les collectivités

Le programme intègre et mobilise désormais 51 collectivités territoriales et leurs opérateurs associés, sélectionnés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI), avec des programmes d'actions clé en main (voir annexes 2 et 3).



Cela va permettre d'avoir une couverture auprès de 20 millions d'habitants et de cibler plus largement 86 500 copropriétés.

Quatre types d'actions seront menées avec les collectivités et en leur direction :

- La formation et la sensibilisation des agents et élus des collectivités à travers différents ateliers ;
- Des actions de distribution de courriers (boîtage) en direction des habitants menées par les collectivités elles-mêmes afin de toucher 15 000 copropriétés et 1 125 000 de logements par courriers boîtés ;
- L'organisation de 360 événements de sensibilisation ;
- Le déploiement de 51 campagnes de communication locales soutenues par 1 campagne nationale.

Le programme met aussi en place des actions afin de valoriser les politiques de rénovation énergétiques mises en place par les territoires. C'est dans ce cadre que sont organisés les Trophées des Collectivités pour la Rénovation Énergétique des Copropriétés avec AMORCE et le Trophée des communes pour la rénovation énergétique avec l'AMIF.

Retrouvez nos communiqués de presse dédiés sur renovonscollectif.fr/presse

+ Les copropriétaires

Outre les opérations de communication et de boîitage organisées au niveau national et territorial, le programme a également la volonté d'outiller les copropriétaires sur le sujet de la rénovation énergétique des copropriétés par la diffusion, la conception d'outils et la promotion des formations. Un portail d'information en ligne sur la rénovation énergétique des copropriétés est en cours de création: il s'agira de l'extension nationale de la plateforme Coach Copro réalisée en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat.

Il s'agit également de former les copropriétaires leaders à la rénovation énergétique en proposant une formation gratuite en ligne accessible à tous (le MOOC Réno Copro).

En septembre 2022, Rénovons collectif a publié un guide pratique pour "Tout savoir sur la rénovation énergétique en copropriété". Sa vocation est de répondre aux différentes questions que les copropriétaires peuvent se poser sur la rénovation globale et de mieux les aiguiller dans leurs démarches et actions.

Des contours du projet de rénovation énergétique à la réception des travaux, en passant par le plan de financement, les aides, les concepteurs, artisans et autres professionnels de la rénovation... Au fil de ses 36 pages, le livret **Tout savoir sur la rénovation énergétique de votre copropriété** offre une ressource indispensable à tous les copropriétaires. Grâce à une approche pragmatique, accessible à tous, ce guide constitue une référence qui permettra à tous les copropriétaires de décrypter le sujet de la rénovation énergétique globale afin de concevoir, financer et concrétiser leur projet en toute sérénité.

Le guide est disponible gratuitement en téléchargement sur le site renovonscollectif.fr



+ Les gestionnaires de copropriété

Ce programme multi-cibles souhaite également attirer l'attention des salariés gestionnaires de copropriété dans les cabinets de syndic via l'envoi de courriers de sensibilisation par les collectivités territoriales, en parallèle du boîitage aux copropriétaires.

Dès le 17 octobre 2022, Rénovons collectif, avec l'appui de 4 écoles de formation, mets des modules généralistes et thématiques sur la rénovation énergétique en copropriété à disposition des syndics.



RÉNOVONS COLLECTIF
FORMATION

9 modules de formation différenciés selon les besoins (copropriétés mixtes, copropriétés de moins de 20 logements, management de projet, suivi des travaux...), comprenant un total de 500 journées de formation, seront ainsi proposés gratuitement à l'ensemble de la profession.

L'École Supérieure de l'Immobilier (créée en 2004 par la FNAIM, 1^{re} organisation professionnelle de l'immobilier en France) propose trois modules de formation :

- Spécialiste en rénovation énergétique des copropriétés (3 jours)
- L'essentiel de la rénovation énergétique en copropriété (1 jour)
- Rénovation énergétique des petites copropriétés (1 jour)

L'UNIS - 1^{re} organisation de professionnels de l'immobilier, Urba Sciences - organisme de formation spécialisé des métiers de l'immobilier et Sénova - AMO et Maître d'œuvre spécialiste de la rénovation globale des copropriétés proposent deux modules :

- Comprendre la rénovation énergétique des copropriétés et ses travaux (1 jour)
- Rénovation énergétique des copropriétés : Maîtrise et suivi technique des projets (2 jours)

L'organisme de formation de la Fédération SOLIHA et l'école nationale de La Copro Des Possibles proposent trois modules :

- Les relations humaines lors d'une rénovation énergétique : les bases du management de projet
- Les relations humaines lors d'une rénovation énergétique : révélez vos talents de manager de projet
- Rénovation et communication : votre atout clients (1 jour)

Nell & associés propose un module spécifique :

- La rénovation énergétique en copropriété mixte (1 jour)

Les liens d'inscription vers les différents modules sont disponibles sur renovonscollectif.fr/#formation-syndic

+ Les professionnels de la rénovation énergétique

Enfin, «Rénovons collectif» vise tout autant à former les professionnels de la rénovation énergétique, d'une part :

- la maîtrise d'œuvre au secteur de la copropriété en intégrant un module spécifique dans la formation en ligne MOOC Réno Copro

Et d'autre part :

- les acteurs de l'accompagnement en intégrant un module spécifique pour cette cible dans la formation en ligne MOOC Réno Copro et des formations en présentiel.

Pour valoriser la synergie entre les différents acteurs de la rénovation énergétique (copropriétaires, collectivités, professionnels, syndics) et promouvoir des copropriétés modèles, Rénovons collectif organise, avec dix collectivités partenaires du programme et Construction 21, des trophées des copros qui valorisent les copropriétés qui ont réalisé leur rénovation énergétique.

Les copropriétaires, syndics ou les entreprises peuvent témoigner de l'intérêt de rénover mais également des étapes à suivre, des solutions et bonnes pratiques employées pour mener à bien ces projets. La première édition a eu lieu dans le département des Yvelines et la remise des prix aura lieu en novembre 2022.

Retrouvez les trophées de copros des territoires sur le site de Construction 21 : www.construction21.org/france/static/h/trophees-des-coproprietes-renovees.html?n=20221010134002

Retrouvez notre communiqué de presse sur le Trophée des Yvelines et celui d'Aix-Marseille Métropole sur renovonscollectif.fr/presse

FOCUS SUR LA « TOURNÉE RÉNOVONS COLLECTIF », UN FORUM ITINÉRANT EN 16 ÉTAPES

Le concept : parler rénovation énergétique des copropriétés au cœur des territoires

Afin de sensibiliser plus et mieux à la rénovation énergétique globale des copropriétés, le programme « Rénovons collectif » a imaginé une tournée en 16 étapes, au cœur des territoires, sur un an, entre novembre 2022 et novembre 2023.

Les collectivités locales, parce qu'elles sont au plus près de leurs habitants sont leur premier lien en tant qu'acteur public. Elles ont également des compétences en matière de logement, de climat, d'air et d'énergie, c'est pourquoi, elles sont les mieux placées pour réunir les acteurs locaux, copropriétaires, syndicats mais aussi experts, acteurs du conseil et professionnels du bâtiment pour parler rénovation énergétique sur leur territoire. Ainsi, Rénovons Collectif accompagne 16 collectivités locales dans l'organisation d'un rendez-vous d'information gratuit, un temps d'échanges, de témoignages mais aussi un espace de rencontres, pour montrer que la rénovation énergétique en copropriété c'est possible et que d'autres l'ont fait !

Pour toucher un maximum de copropriétaires, la tournée Rénovons collectif s'installera majoritairement dans le cadre d'événements déjà organisés au sein du territoire, salons ou forums, dédiés à l'habitat ou plus spécifiquement à la rénovation énergétique.

Cependant, cette opération de sensibilisation sera aussi l'occasion pour certaines collectivités de créer un événement « ad hoc » dont la vocation sera de se renouveler d'année en année. C'est déjà le cas pour la collectivité Paris Terres d'Envol, avec un événement dédié à la rénovation énergétique des copropriétés qui se déroulera à Sevrans (93) ou encore Rouen métropole.



TERRITOIRE	DATE	LIEU
PARIS TERRE D'ENVOI	29 novembre 2022	SEVRAN
MORLAIX	4 au 6 mars 2023	MORLAIX
CHARTRES MÉTROPOLE	11 et 12 mars 2023	CHARTRES
VAL D'OISE	9 ou 16 mars	
AIX-MARSEILLE PROVENCE	17 et 18 mars 2023	MARSEILLE
PAU BÉARN PYRÉNÉES	24 au 26 mars 2023	PAU
MELUN VAL DE SEINE	1 ^{er} ou 2 ^e trimestre 2023 (mars)	
PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	1 ^{er} semestre 2023 (entre mars et mai)	
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	12 avril 2023	PARIS
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE	Avril-Mai 2023	
ROUEN MÉTROLOE	11 mai 2023	ROUEN
TOULOUSE	24 et 25 mai 2023	TOULOUSE
LORIENT	7 et 8 ou 14 et 15 octobre 2023	LORIENT
GRAND PARIS SEINE OUEST	Novembre 2023	
LES YVELINES	À venir	À venir

Un espace de rencontre

Parce qu'on ne rénove pas à Marseille comme on rénove à Lorient, la parole sera donnée aux acteurs locaux (syndics, experts, acteurs du conseil) lors de chacun des événements. Avec leur connaissance du tissu économique et de l'urbanisme local, ils pourront apporter un éclairage sur les solutions adaptées au contexte local.

Dans chaque territoire participant, plusieurs stands mobilisant syndics, professionnels du secteur et acteurs institutionnels accueilleront le public. Imaginée comme un point de rencontre unique avec les copropriétaires, la tournée « Rénovons collectif » réunira tous les acteurs professionnels et institutionnels qui se mettront à leur disposition pour discuter et les éclairer sur la rénovation globale (démarches, coûts, accompagnement, étapes...).



Des temps d'échange et de témoignages

Selon le programme de chacun des événements, des ateliers animés seront également organisés pour informer et illustrer plus spécifiquement, la rénovation globale des copropriétés, dans le contexte local. Qui sont les acteurs de la rénovation énergétique en copropriété sur le territoire ? Quels sont les dispositifs d'aides mis en place ? Y-a-t-il des dispositifs d'aides locaux ?

Plusieurs acteurs du territoire, élus, institutionnels et professionnels, prendront la parole pour rappeler les spécificités et ambitions du territoire sur la question de la rénovation énergétique des copropriétés, les moyens mis en œuvre localement pour accompagner les copropriétaires, les différents dispositifs auxquels les copropriétaires peuvent faire appel mais aussi les synergies entre les professionnels du secteur. L'objectif est ici de donner aux acteurs de la rénovation énergétique en copropriété une vue d'ensemble du tissu local et de leur permettre de se rencontrer, pour organiser la filière et répondre au mieux aux besoins des copropriétaires.

Et parce qu'un exemple du terrain est la meilleure manière pour un copropriétaire de se projeter, un atelier sera organisé lors de chaque événement pour mettre en avant une copropriété du territoire ayant mené à bien son projet de rénovation globale. Outre le témoignage des copropriétaires concernés, ce temps d'échange permettra d'aborder tous les aspects du projet et les questions qui se sont posées : accompagnement concret, ingénierie financière, rôle du syndic, aides obtenues, coûts réels, bénéfices directs pour les copropriétaires suite à la rénovation...

L'objectif de cet atelier est de répondre aux questions des copropriétaires et ainsi de lever les freins à la rénovation globale de leur copropriété qui peuvent être nombreux : les choix complexes en matière de postes de travaux, de performance à atteindre ou de recherche de rentabilité, le coût apparent d'une rénovation énergétique qui peut effrayer s'il n'est pas mis en regard des aides ou encore l'implication du conseil syndical et l'accompagnement du syndic. Les copropriétaires pourront poser toutes leurs questions aux intervenants suite à la présentation de ce cas concret.

Retrouvez tous les détails sur la page dédiée du site internet de « Rénovons collectif ».

Focus sur la 1^{re} étape de la Tournée avec Paris Terres d'Envol

C'est l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, structure intercommunale créée le 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris, qui accueillera, le 29 novembre 2022, la 1^{ère} étape de la Tournée « Rénovons collectif ».

Ce territoire qui couvre 8 villes (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Drancy, Dugny, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte) représente environ 3 500 copropriétés dont 40% sont constituées de moins de 10 lots.

Paris Terres d'Envol a souhaité profiter de la Tournée « Rénovons collectif » pour créer son "Forum Habitat" et le lancer officiellement à cette occasion.

Il aura lieu le 29 novembre 2022 à Sevran.

Une dynamique permettant de constituer un rendez-vous annuel ouvert à l'ensemble des métiers et thématiques de la copropriété : rénovation, entretien, gestion

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS : LES SOLUTIONS SONT SUR LA TABLE !

Alors que le programme « Rénovons collectif » est lancé pour massifier la demande en rénovation énergétique des copropriétés, nous assistons à la fois à une prise de conscience des différents acteurs mais aussi à une structuration du marché.

Des aides conçues spécifiquement pour la rénovation énergétique performante des copropriétés sont en place (MaPrimeRénov' Copropriétés, CEE et leur "coup de pouce rénovation performante en logements collectifs"), renforcées parfois par des aides locales.

Porté par l'Etat avec les collectivités locales et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le service public France Rénov', propose un seul point d'entrée identifiable et rassurant aux copropriétaires, syndics et professionnels qui souhaitent des informations et être accompagnés. Persuadé de la pertinence de rassembler les acteurs et de leur proposer un cheminement clair, le programme « Rénovons collectif » s'appuie sur ce guichet d'information unique et renvoie vers la page dédiée à la copropriété : france-renov.gouv.fr/copro

Des professionnels de l'accompagnement (AMO dont l'intervention est obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés) sont en train de se développer en appui à des maîtres d'œuvre, architectes et bureaux d'études qui commencent à intégrer les spécificités de ce secteur. Certaines entreprises proposent des offres intégrées pour faciliter la tâche des copropriétaires et des Régions proposent des solutions techniques, financières et d'accompagnement intégrées via des sociétés publiques de tiers-financement de la rénovation énergétique. Des banques proposent des prêts collectifs très performants en copropriété.

Depuis 2014, plus de 63 000 entreprises ont été labellisées RGE (Reconnue Garant de l'Environnement), une opportunité de formation pour les professionnels, un gage de qualité et une condition à l'obtention de subventions pour les clients. Depuis 2021, le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage est obligatoire pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Copropriété.

Ces indicateurs montrent une réelle structuration du marché qui se prépare à la massification de la rénovation énergétique des copropriétés.

C'est le moment pour tous de s'engager et de rénover collectif !

Présentation d'Île-de-France Énergies, porteur du programme

Créé en 2013 à l'initiative de la Région Île-de-France, elle compte pour actionnaires 14 collectivités territoriales franciliennes, 2 établissements financiers et bénéficie du soutien de l'Union Européenne.

Île-de-France Énergies est un acteur majeur de la transition énergétique de la Région Île-de-France. **Sa mission : réduire la vulnérabilité énergétique des franciliens** en proposant une offre de rénovation énergétique et en soutenant le développement des énergies renouvelables.

Île-de-France Énergies a pour objectif de **réduire les consommations d'énergie des copropriétés d'au moins 40%** en proposant des services clés en main tout au long de leur projet de rénovation : audit, conception de programme de travaux, plans de financement, accompagnement, suivi de chantier et suivi de performance.

Île-de-France Énergies est la seule société de tiers financement en Île-de-France.

Partenaires

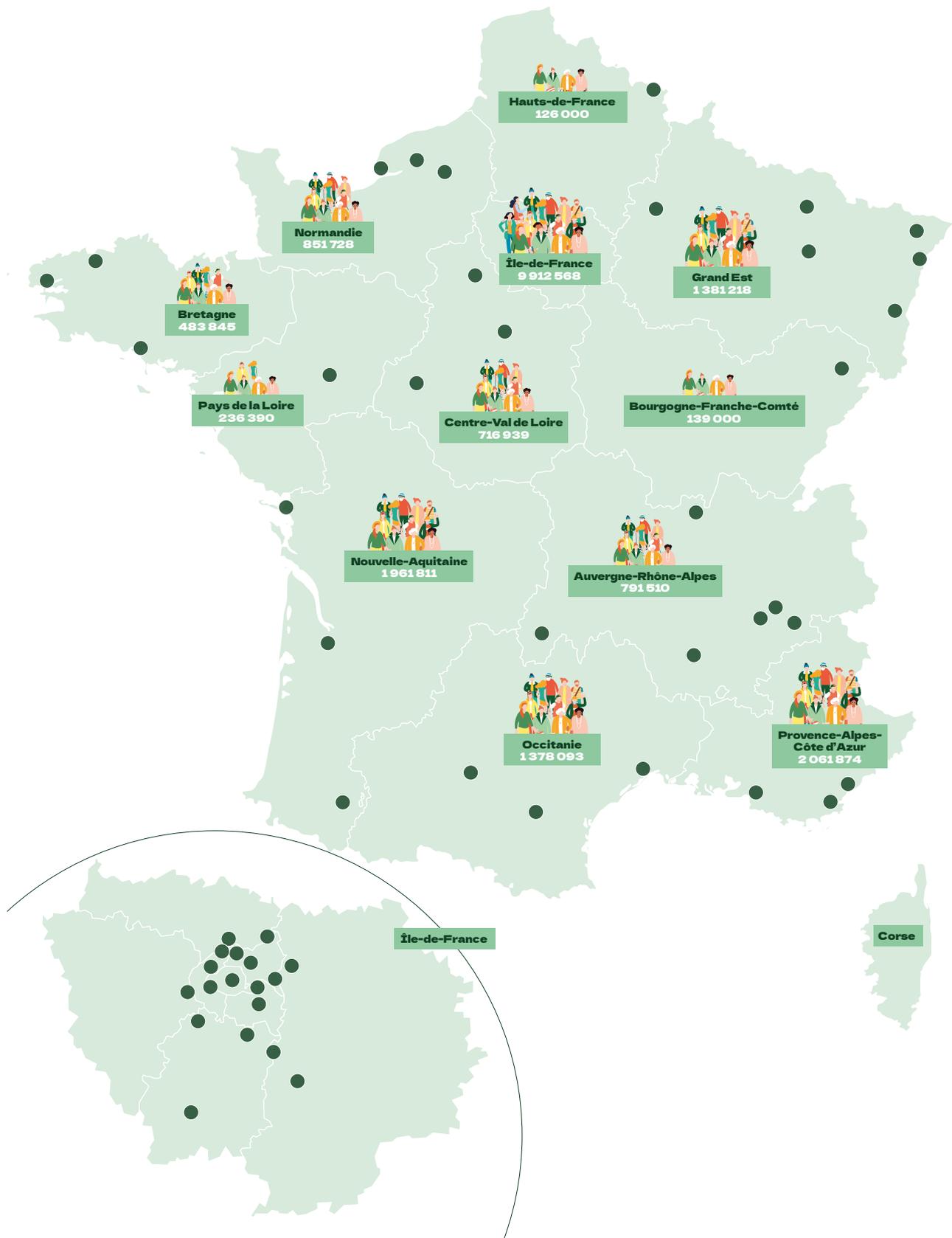


Comité de pilotage :

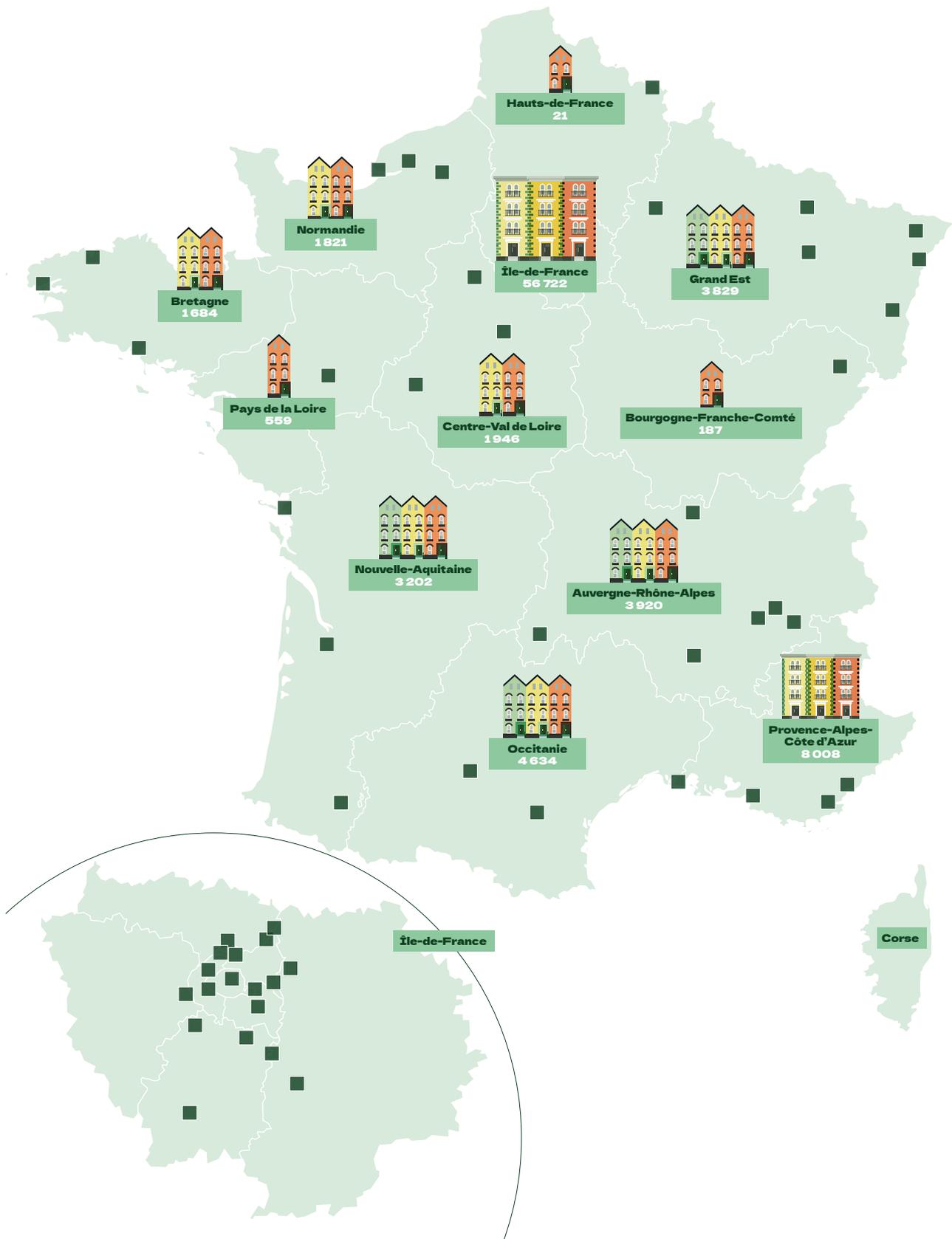


Financeurs : Antargaz, EDF, Enercoop et Gaz européen

Les 51 collectivités lauréates et leur nombre d'habitants par région



Les 51 collectivités lauréates et le nombre de copropriétés ciblées par région



LISTE DES 51 COLLECTIVITÉS LAURÉATES :

Auvergne-Rhône-Alpes

CC de l'Oisans
CC Saône Beaujolais
CC Massif du Vercors
Département du Cantal
Département de l'Ardèche
Grenoble Alpes Métropole

Bourgogne-Franche-Comté

Pays de Montbéliard Agglomération

Bretagne

Brest Métropole
Lorient Agglomération
Morlaix Communauté

Centre-Val de Loire

Chartres Métropole
Orléans Métropole
Tours Métropole Val de Loire

Grand Est

Colmar Agglomération
Eurométropole de Metz
Eurométropole de Strasbourg
Métropole du Grand Nancy
PETR Alsace du Nord
PETR Pays d'Epervain Terres de Champagne

Hauts-de-France

CA Maubeuge Val de Sambre

Île-de-France

CA Etampois Sud Essonne
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
CA Melun Val de Seine
CA Paris Saclay
CA Paris Vallée de la Marne

CA Val d'Yerres Val de Seine
Département du Val d'Oise
Département des Yvelines
EPT Boucle Nord de Seine
EPT Est Ensemble
EPT Grand Paris Grand Est
EPT Grand Paris Seine Ouest
EPT Grand Paris Sud Est Avenir
EPT Paris Est Marne et Bois
EPT Paris Ouest la Défense
EPT Paris Terres d'Envol
EPT Plaine Commune
Ville de Paris

Normandie

Caux Seine Agglo
CU Le Havre Seine Métropole
Métropole Rouen Normandie

Nouvelle-Aquitaine

CA La Rochelle
CA Pau Béarn Pyrénées
Département de la Gironde

Occitanie

Carcassonne Agglomération
Montpellier Méditerranée Métropole
Toulouse Métropole

Pays de la Loire

CU Angers Loire Métropole

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Aix-Marseille-Provence Métropole
CC du Golfe de Saint-Tropez
Esterel Côte d'Azur Agglomération

FICHE

RÉNOVATION COPROPRIÉTÉ

Lieu :

Résidence la Vénérie à Rambouillet

Infos sur la copropriété :

Copropriété de 1976-1977
avec 147 logements
et 5 locaux commerciaux
Rénovation achevée en 2021



42%
d'économies
d'énergie

Performance énergétique

de D (169 kWhep/m².an)
à B (90 kWhep/m².an)

Travaux énergétiques réalisés

Enveloppe du bâtiment

- Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur des 7 bâtiments de la résidence
- Isolation des planchers des combles et démoissage de la toiture
- Isolation des planchers bas donnant sur l'extérieur
- Remplacement des persiennes
- Remplacement des menuiseries privatives et collectives d'origine

Ventilation et chauffage

- Amélioration de la ventilation
- Condamnation ou adaptation des vides ordures
- Amélioration des radiateurs
- Installation des répartiteurs de frais de chauffage
- Amélioration des interphones
- Amélioration de l'éclairage des parties communes

Financement

3 230 000 € TTC

Coût moyen par lot : 19 600 €

Subventions (dont POM/POTM) par lot :

8 400 €

Remboursement mensuel de prêt : 65 €

Economies d'énergie : - 16 €

Effort mensuel : 49 € / mois pour un T3

Acteurs du projet

Île-de-France Énergies

- Mandataire et ingénierie financière
- Architecte
- Bureau d'études thermiques et fluides

ZA Consulting

Direction de l'exécution des travaux

EXEMPLE DE PLAN DE FINANCEMENT

(Famille de 3 personnes habitant un T3)

SCÉNARIO 1

Entretien et conformité réglementaire

- + Ravalement simple
- + Sécurité incendie
- + Étanchéité des balcons

Quote-part **8 000€**
 Subventions **0€**
 Remboursement de prêt sur 15 ans **52€ / mois**
 Économies d'énergie **0€ / mois**
 Effort mensuel sur 15 ans **52€ / mois**

SCÉNARIO 2

Rénovation globale Scénario 1 +

- + Isolation par l'extérieur
- + Isolation toitures terrasses
- + Remplacement des planchers bas
- + Amélioration de la ventilation
- + Calorifugeage des réseaux
- + Remplacement des menuiseries d'origine

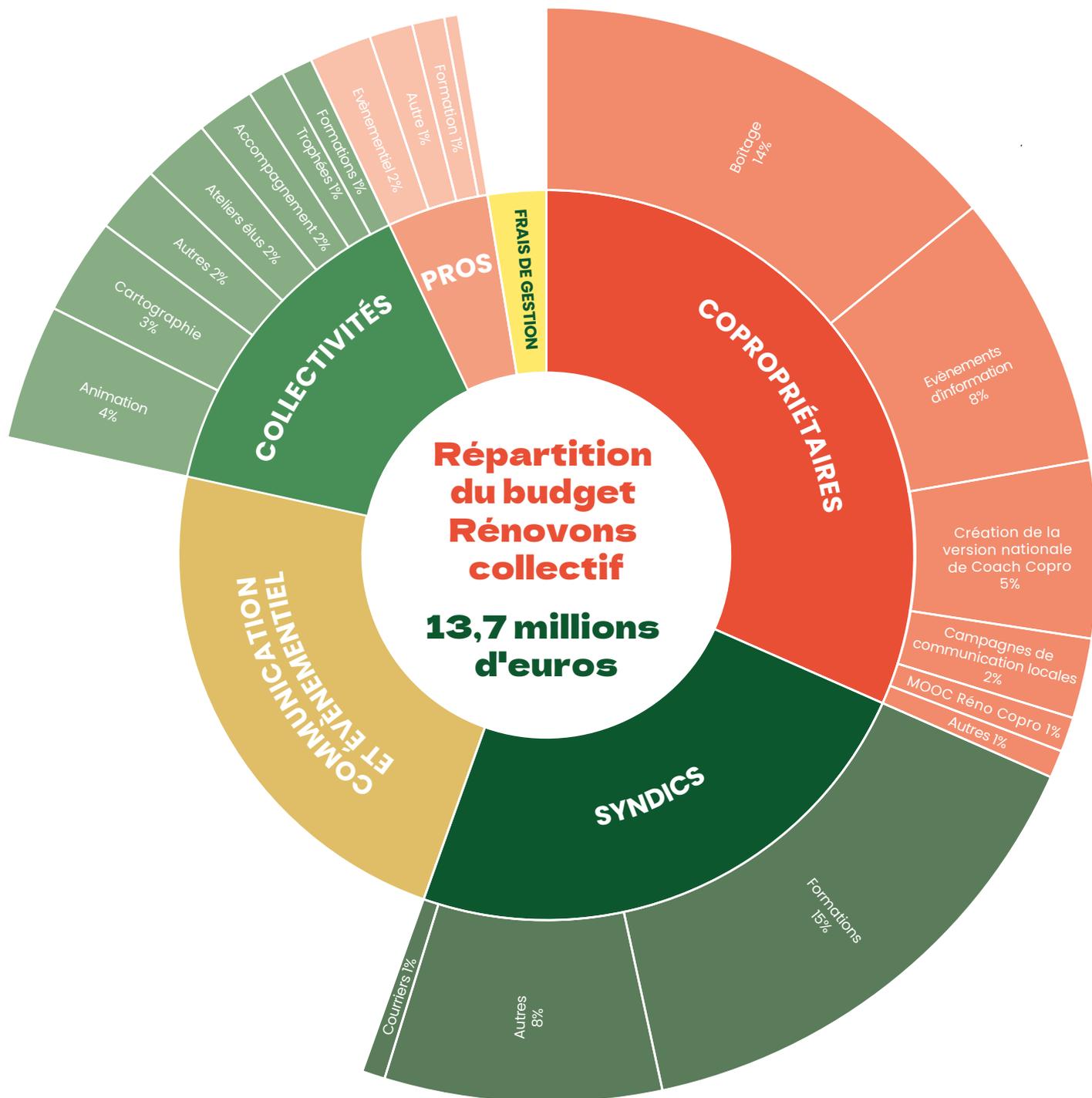
Quote-part **17 800€**
 Subventions **3 800 à 5 300€**
 Remboursement de prêt sur 15 ans **73 à 81€ / mois**
 Economies d'énergie **27€ / mois**
 Effort mensuel sur 15 ans **46 à 54€ / mois**



53 %
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

LES ACTIONS DU PROGRAMME "RÉNOVONS COLLECTIF"

ACTION		SOUS-ACTION		
1	Axe 1: Mobilisation des collectivités	1.1	Chantier 1 : Mobiliser les territoires dans le programme	Appel à manifestation d'intérêt
				Animation et pilotage des collectivités partenaires
		1.2	Chantier 2 : Faire monter en compétence les services des collectivités	Outils évènements à destination des collectivités
				Cartographie interactive
				Formations à destination des collectivités
1.3	Chantier 3 : Faire monter en compétence les élus des collectivités locales	Accompagnement des collectivités		
		Ateliers élus		
1.4	Groupe de travail collectivités (coordination, animation, réunions)	Trophées des communes pour la rénovation énergétique		
2	Axe 2 : Mobilisation des copropriétaires	2.1	Chantier 4 : Attirer l'attention des copropriétaires	Boitage copropriétaires
				Campagne de communication territoriale
		2.2	Chantier 5 : Aller à la rencontre des copropriétaires	Evènements copropriété
		2.3	Chantier 6 : Outiller les copropriétaires	Création d'outils
Plateforme internet				
2.4	Chantier 7 : Former les copropriétaires leaders	MOOC Réno Copro		
3	Axe 3 : Mobilisation des gestionnaires de copropriété	3.1	Chantier 8 : Attirer l'attention des syndicis	Courriers aux gestionnaires de syndicis
				Mobilisation des fédérations et associations
		3.2	Chantier 9 : Mobiliser les syndicis à la rénovation énergétique dans une logique de filière	MOOC Réno Copro - Module syndicis
4	Axe 4 : Animation du secteur de la rénovation des copropriétés	4.1	Chantier 10: Animer le réseau des maîtres d'œuvre et AMO	Formations syndicis
				MOOC Réno Copro - Module MOE
		4.2	Chantier 11: Animer le réseau des maîtres d'œuvre et AMO	Structurer l'offre de MOE
				Etude sur la performance des copropriétés rénovées
				Evènement de mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique des copropriétés
4.3	Chantier 12 : Former et outiller les structures d'accompagnement	MOOC Réno Copro - Module accompagnement et classes virtuelles		
Formation des acteurs de l'accompagnement				
5	Communication et évènementiel	5.1	Communication	Tour de France en 16 étapes, forum itinérant
				Trophées des copropriétés rénovées
6		Évaluation et audit du programme		



Répartition du budget par grandes thématiques :

- Copropriétaires : 32 %
- Syndics : 24 %
- Collectivités : 15 %
- Pros : 4%
- Communication et événementiel : 23 %
- Frais de gestion : 2 %



CONTACT
PRESSE

Cihem Gharbi
c.gharbi@unicorp.fr
01 83 75 65 15 | 06 10 71 14 15

renovonscollectif.fr

**RÉNOVONS
COLLECTIF**
LE PROGRAMME DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

PORTÉ PAR
**iledeFrance
Energies**
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

avec

**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

CEE Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE